

SCCUQ @

Septembre 2006 - numéro 44

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Le SCCUQ et la rentrée 2006 Page 1
- **La ronde de négociation**
des chargées et chargés de cours Page 3
- **Conférence internationale**
de la COCAL VII Page 4
- **Nouvelles du CS du 22 juin** Page 5
- **Modifications au programme**
de perfectionnement Page 6
- **Entente sur les statuts** Page 7
- **Et le pointage : ça sert à quoi?** Page 8
- **Reconnaissance syndicale -**
30 ans déjà! Page 10
- **En bref...** Page 14
- **Pour nous rejoindre** Page 16

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UQAM (SCCUQ) ET LA RENTRÉE 2006

La rentrée universitaire représente pour les chargées et chargés de cours une période d'intenses activités. Nous nous hâtons à mettre en marche les groupes cours, à apprivoiser la nouvelle convention collective, bref nous sommes individuellement et collectivement sollicités par le travail du temps présent. Il importe cependant de remettre en perspective certaines données de la réalité des chargés de cours.

Par devoir de mémoire, rappelons-nous que si le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) est le plus ancien syndicat d'enseignantes et enseignants universitaires à statut précaire, c'est bien parce que des collègues ont travaillé à la syndicalisation des personnes chargées de cours à l'UQAM. Si le SCCUQ a obtenu son accréditation en 1978, c'est parce que le long processus de syndicalisation des personnes chargées de cours à l'UQAM a débuté en 1976. Le trentième anniversaire de la syndicalisation sera souligné en cours d'année par la reproduction dans le journal syndical *SCCUQ@*, de textes produits par des collègues dans le cadre de ce mouvement de syndicalisation.

Pour le SCCUQ l'année universitaire 2006-2007 est déjà bien engagée. Le trimestre estival a permis l'implantation de la procédure d'affichage électronique dans sept lieux d'embauches. Au cours de l'année académique, l'affichage électronique s'étendra progressivement à toutes les unités où les chargées et char-

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS...



gés de cours travaillent. Le passage des formulaires en papier vers les formulaires électroniques se fait avec l'accompagnement attentif du Syndicat, lequel a offert des séances de formation aux personnes concernées par la première phase de l'implantation à l'été 2006, en plus de produire un guide de procédure pour l'attribution électronique des charges de cours. Le SCCUQ entend bien poursuivre le suivi du déploiement de l'attribution électronique, afin que, notamment, nous puissions nous assurer du respect des règles de l'attribution des charges de cours. La défense pleine et entière des conditions de travail des membres demeure au coeur de la vie et de l'action syndicale.

Les affaires universitaires occupent une place importante au SCCUQ. Ainsi, depuis quinze ans l'intégration aura permis à un grand nombre de projets d'obtenir le financement nécessaire à leur réalisation. Après ces belles années de croissance, en termes de projets et de financement, le temps de l'évaluation est venu. Un comité paritaire se penche déjà sur cette question afin de produire des recommandations visant à améliorer et consolider les pratiques d'intégration des personnes chargées de cours au sein de la vie universitaire.

Comme membre actif de la communauté universitaire de l'UQAM, les enjeux liés à la question du sous-financement des institutions universitaires nous concernent directement. Malgré l'ouverture récente du gouvernement du Québec, la crise du financement des universités perdure. Les difficultés du financement universitaire, si elles ne sont pas résolues adéquatement, menacent la capacité de l'Université à remplir ses missions, particulièrement celle de l'enseignement. On ne saurait sous-estimer l'importance des conséquences sociales et économiques qui découlent du sous-financement de l'enseignement supérieur. Les promesses répétées d'investissement et de transferts fiscaux ont, jusqu'à présent, peu changé les difficiles conditions budgétaires des universités, à l'UQAM comme ailleurs. C'est pourquoi le SCCUQ et ses représentantes et représentants aux différentes instances de l'Université demeurent vigilants.

L'implication du SCCUQ au sein de la communauté universitaire passe également par nos rapports et nos liens avec les syndicats de l'UQAM et d'ailleurs. La dynamique des liens intersyndicaux a su démontrer l'importance des relations dans la nécessaire cohésion du milieu. De plus, les relations intersyndicales que nous entretenons, notamment avec les autres syndicats de chargées et chargés de cours au sein de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), nous assurent des échanges fructueux particulièrement dans le contexte des négociations de nos collègues, négociations qui s'amorcent dès cet automne pour plusieurs. À cet effet, les rencontres du Regroupement université ont repris au mois d'août dernier.

Une démarche syndicale s'appuie également sur la qualité et la disponibilité des services du secrétariat ainsi que sur la santé financière de notre syndicat. C'est pourquoi une réorganisation interne se poursuit dans le cadre de la négociation avec nos secrétaires. De plus, le budget 2007 du SCCUQ est en préparation et sera soumis aux membres réunis en assemblée générale, probablement en décembre. La révision des critères et des règles d'opérations de notre Fonds de défense professionnelle est en bonne voie d'être complétée.

Rappelons-nous que les personnes chargées de cours assument un rôle clé dans la formation universitaire par leurs contributions à la qualité de l'enseignement et de la formation. La reconnaissance de cette contribution implique un travail syndical incessant afin d'améliorer nos conditions de travail. Les officières et les officiers du SCCUQ, avec l'appui des secrétaires, sont au travail pour s'assurer que la vie syndicale, fondée sur la participation des déléguées et délégués aux conseils syndicaux et des membres aux assemblées générales, puisse pleinement contribuer à la défense et à la promotion de nos intérêts.

Bon trimestre d'automne à toutes et à tous!

GUY DUFRESNE
Président

... ET BIENVENUE AUX ANCIENS CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS

LA RONDE DE NÉGOCIATION DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS DÉBUTE CET AUTOMNE

Notre syndicat, ainsi que celui des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ont procédé cet hiver au renouvellement de leur convention collective réciproque. Cet automne, la plupart des autres syndicats de chargés de cours entreprennent le travail de reconduction de leur convention.

Depuis la fin de notre processus de renouvellement, la situation dans le monde universitaire semble avoir changé. L'ensemble des universités se plaint du manque de financement de l'enseignement universitaire. Des établissements, qui jusqu'ici avaient des budgets équilibrés, ont présenté des déficits l'an dernier. Les millions que le ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports entend injecter dans le réseau universitaire ne seront pas suffisants pour couvrir tous les déficits. À moins de changements substantiels, nous ne pouvons prévoir aucun réinvestissement significatif à court terme, malgré les demandes répétées en provenance du milieu universitaire. Nous sommes en droit de nous interroger si cette situation peut avoir des conséquences négatives sur les négociations des syndicats.

Les premiers syndicats à entreprendre ces négociations sont ceux de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. Leurs assemblées générales et leurs conseils syndicaux respectifs terminaient la rédaction des cahiers de revendications et procédaient à l'élection des comités de négociation. Dans ces deux universités, une des principales revendications syndicales concer-

nera la poursuite du rattrapage salarial. Tous les espoirs sont permis puisque l'hiver dernier l'Université de Montréal accordait de substantielles augmentations salariales aux professeures et professeurs réguliers.

De leur côté, les syndicats du réseau de l'Université du Québec, soit ceux de Chicoutimi, de Rimouski et en Outaouais, débiteront leurs négociations cet automne ou au début de l'hiver 2007. Par ailleurs, la convention collective des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se terminera en 2008, comme celle du SCCUQ.

À Montréal les 24 et 25 août dernier, les syndicats membres du Regroupement université, représentant la grande majorité des chargées et chargés de cours des universités québécoises tenaient une réunion régulière. Les négociations des conventions collectives avaient une bonne place à l'ordre du jour.

Nous suivrons avec attention le déroulement de ces négociations qui auront des répercussions sur plusieurs chargées, chargés de cours qui enseignent dans plus d'un établissement.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Mardi le 19 septembre, Danielle Laberge, vice-rectrice à la Vie académie et vice-rectrice exécutive, remettait le prix Reconnaissance des équipes de travail dans la catégorie Contribution à la mobilisation intra-unité, inter-unités et intergroupes. Figure parmi les récipiendaires Sylvie Quéré (quatrième à partir de la droite), chargée de cours au Département d'histoire.



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA COALITION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE - COCAL VII

En août dernier s'est tenue, à Vancouver, la septième conférence internationale de la Coalition des enseignantes et enseignants à statut précaire. Mieux connue sous l'appellation anglaise, la Coalition of Contingent Academic Labour (COCAL) est une organisation souple et mobile qui organise tous les deux ans une conférence regroupant des syndicats du Mexique, des États-Unis et du Canada, afin de partager des expériences et des informations et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants à statut précaire. La COCAL n'est pas une organisation affiliée à un groupe de syndicats ou à une centrale, c'est un espace souple qui poursuit ses objectifs pour l'amélioration de la situation des précaires de l'enseignement universitaire.

La participation de la délégation québécoise fut remarquée, non seulement en raison de l'usage du français, mais aussi pour la qualité des présentations. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNÉE-Q-CSN) était représentée par Marie Blais, vice-présidente, Claire Tremblay, coordonnatrice du Regroupement université, et Laval Rioux du comité École et société. Des syndicats de chargées et chargés de cours étaient présents, soit ceux de l'Université Laval, de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université du Québec à Montréal.

C'est dans le cadre d'une programmation bien chargée que les échanges se sont déroulés. Des questions comme celle de l'organisation de l'action locale et internationale ont permis de constater que nul n'est à l'abri des grandes tendances qui se manifestent avec le phénomène de la globalisation. Sur cette question, mentionnons la pertinence de la présentation faite par Marie Blais qui nous a démontré que des pratiques commerciales en matière d'enseignement universitaire ou des formes pour le moins inquiétantes de formation à distance, ont ou auront des impacts sur nos conditions de travail et nos pratiques d'enseignement.

Les enjeux liés à la liberté académique ont de nouveau été abordés, ce qui a permis de souligner avec force les différences profondes de cette notion selon le statut d'emploi. Le statut de permanent et celui de précaire se distinguent alors de façon marquante.

La préparation de moyens de pression ainsi que l'organisation et les conditions de la mobilisation ont fait l'objet de discussions à partir de présentations. Soulignons, notamment, la présentation des trois membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (Nicole Blouin, Claude Brochu et Martin Courval), celle du représentant du Syndicat



Dans l'ordre habituel : Guy Dufresne (SCCUQ), Marie Blais (FNÉE-Q), Laval Rioux (FNÉE-Q), Gisèle Lafrenière (SCCUQO), Martin Courval (SCCCUL), Claire Tremblay (FNÉE-Q), Nicole Blouin (SCCCUL) et Claude Brochu (SCCCUL)

des chargées et chargés de cours de l'UQAM (Guy Dufresne) ainsi que celle du représentant du comité École et société de la FNEEQ (Laval Rioux).

Au-delà des conférences et des échanges, en ce qui nous concerne plus directement, le fait marquant de la septième conférence est certainement la décision des participantes et des participants canadiens de mettre en place la COCAL-Canada, sur le modèle de ce que font certains collègues des différentes régions des États-Unis. Il s'agit d'une structure souple de partage d'informations et d'expertises à travers le Canada. Soulignons que pour le Québec, ce rôle est assumé par le Regroupement université au sein de la FNEEQ-CSN, lequel réunit la plupart des syndicats de chargées et chargés de cours.

Les participantes et participants ont décidé que la huitième conférence de la COCAL se tiendrait en 2008 à Mexico, mais, advenant l'impossibilité de le tenir au Mexique, les collègues de San Diego pourraient organiser cette rencontre. Dans une perspective nord-américaine, c'est tout un réseau de contacts et d'échanges qui se tisse afin de bâtir des liens entre les diverses organisations syndicales concernées par la précarité des enseignantes et des enseignants universitaires.

GUY DUFRESNE

Délégué du SCCUQ au COCAL VII

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JUIN

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

ÉLECTION

Voici les résultats de l'élection :

- **Éric Le Bouthiller** au Comité institutionnel d'intégration des personnes handicapées de l'UQAM.

LIBÉRATION SYNDICALE

Les membres ont attribué au vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard, la charge octroyée par la FNEEQ pour la dernière négociation collective.

SOLIDARITÉ

Un don de 500 \$ a été octroyé au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Métro Varennes, en grève depuis le 31 mars 2006. Il s'ajoute au don de 1 000 \$ fait en assemblée générale le 28 avril dernier;

Un autre don de 1 000 \$ a été octroyé au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Lallemand (Montréal).

FORMATION À DISTANCE

Le point principal de ce conseil syndical concernait la formation à distance, et plus précisément les répercussions possibles du rattachement de la Téluc à l'UQAM. Les membres du comité paritaire (Jocelyn Chamard, Bernard Dansereau et Yvette Podkhlebnik) ont présenté les éléments de la situation avant qu'une discussion s'engage sur la place possible des chargées et chargés de cours dans ce type d'enseignement.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Erratum

Plusieurs lectrices et lecteurs l'ont remarqué. Une malencontreuse erreur s'est glissée dans le dernier SCCUQ@. Le nom d'Ivan Constantineau a été orthographié Constantino. Mille excuses à notre vénérable « Italien »...

MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT

Des modifications ont été apportées au programme de perfectionnement.

Voici la liste des principaux changements. Sur le site du Service du personnel enseignant (<http://www.sph.uqam.ca>) chacun des trois volets est expliqué plus en détail.

Volet annuel du programme de perfectionnement long

Seuls les critères d'admissibilité ont été modifiés.

- Travailler pour l'UQAM depuis au moins six (6) trimestres;
- avoir donné un minimum de dix (10) charges de cours;
- ne pas être en situation de double emploi.

Volet mensuel de la mise à jour des connaissances

Les critères d'admissibilité sont dorénavant les suivants :

- travailler pour l'UQAM depuis au moins trois (3) trimestres;
- avoir donné un minimum de cinq (5) charges de cours.

Rappelons que :

- le montant maximal octroyé est maintenant de 2 500 \$ par personne pour l'année financière débutant le 1^{er} juin et se terminant le 31 mai de l'année suivante;
- toutes les demandes doivent être soumises au Service du personnel enseignant avant le début de l'activité;
- les formulaires se trouvent sur le site du Service du personnel enseignant.

Volet trimestriel du perfectionnement de courte durée

Les critères d'admissibilité :

- travailler pour l'UQAM depuis au moins trois (3) trimestres;
- avoir donné un minimum de cinq (5) charges de cours;
- ne pas être en situation de double emploi.

Les demandes de perfectionnement de courte durée concernent des participations à des travaux de préparation et de diffusion de connaissances; notamment des projets concernant l'écriture d'articles scientifiques, l'organisa-

tion de colloques, la préparation d'une conférence pour un colloque, une exposition en art, un stage de formation. La bourse de perfectionnement de courte durée correspond à un quart (1/4) de charge.

S'ajoute un nouvel élément à ce volet, soit la participation à un projet de recherche universitaire. Une bourse de perfectionnement équivalant à une charge de cours est associée à ce volet.

Les critères pour l'ensemble de ces bourses demeurent inchangés :

- nature et différents éléments du projet;
- état détaillé des sommes demandées;
- justification du projet par rapport aux critères d'attribution.

Au cours de l'année financière (du 1^{er} juin au 31 mai), une seule bourse de perfectionnement court par personne chargée de cours est accordée.

Date à venir pour le prochain dépôt des projets à l'hiver 2007 : 26 janvier 2007.

Texte rédigé à partir de la note de service de madame Brigitte Groulx, directrice du Service du personnel enseignant, datée du 12 juin 2006

CONSEIL SYNDICAL

Vendredi 20 octobre 13 h au A-2860

ENTENTE SUR LES STATUTS

Embauche de professeures, professeurs

Dans l'entente conclue entre l'UQAM et le SCCUQ, l'Université s'engageait à créer cinq (5) postes de professeures, professeurs réguliers comblés par des chargées, chargés de cours. Ces nouveaux postes s'ajoutaient à ceux prévus par la convention collective du SPUQ. Le processus d'attribution de ces postes s'est déroulé au printemps dernier et l'Université a procédé à l'embauche de trois (3) professeurs. Ce sont :

Christian Agbobi du Département de communication sociale et publique;

Monique Dugal du Département d'éducation et pédagogie;

Mario Leone du Département de kinanthropologie.

Les deux autres postes seront comblés ultérieurement. S'ils ne l'ont pas été cette année, c'est que peu de départements en ont fait la demande. Les professeurs diront ensuite que l'Université doit embaucher plus d'enseignantes et enseignants alors qu'ils ne saisissent pas les occasions qu'on leur offre sur un plateau d'argent.

Chargées, chargés de cours sur une base annuelle

Voici la liste des chargées, chargés de cours nommés sur une base annuelle pour l'année 2006-2007 :

Christine Faucher pour le programme Section éducation : formation pratique de l'École des arts visuels et médiatiques;

Yves Rouleau pour le Support au programme de 1^{er} cycle en design de l'environnement à l'École de design ;

Lise Bessette pour le programme Administration scolaire et gestion de l'éducation au Département d'éducation et pédagogie;

Sylvain Lavoie pour le programme Physiologie de l'exercice et de la préparation physique au Département de kinanthropologie;

Anne-Marie Benoit pour Enseignement et support aux activités du cours de grammaire de français écrit (GFÉ);

Hassan Younes pour le programme de Statistiques au Département de mathématiques;

Lise Amyot pour Activités pédagogiques en lien avec la formation pratique au Département de sexologie.

Trois (3) postes n'ont pas été comblés pour l'année en cours.

Grève Chez Ben's

Pour plusieurs d'entre nous, aller manger un smoked meat Chez Ben's est une tradition. Ce fut longtemps un des seuls restaurants ouvert toute la nuit. Nous le faisons lorsque nous étions aux études. Nous le faisons encore parfois. Ce fut avec une certaine surprise que nous avons appris que les 22 travailleuses et les travailleurs du restaurant sont en grève depuis le 20 juillet dernier. Les membres du syndicat se sont prononcés à 100 pour cent en faveur du recours à la grève le 14 juillet, leur convention collective étant échue depuis sept mois.

Ils réclament tout simplement de meilleures conditions de travail. Ils veulent amener leur employeur à assainir le climat de travail et, surtout, se faire respecter. Au chapitre de l'organisation du travail, ils demandent à leur employeur de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de personnel au travail, en particulier lors des périodes de pointe. Par exemple, actuellement, pour certains quarts de travail, aucun cuisinier n'est présent et ce sont les serveuses et serveurs qui doivent confectionner eux-mêmes les plats. Ils désirent également que les horaires de travail soient plus stables et qu'ils soient établis en fonction de l'ancienneté. De plus, ils souhaitent inclure à la convention collective une compensation financière en cas de fermeture de l'établissement.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

ET LE POINTAGE : ÇA SERT À QUOI?

Dans la convention collective UQAM-SCCUQ, le pointage est un des maillons essentiels du dispositif qui gouverne nos conditions de travail. En effet, toute la « mécanique » associée au pointage est primordiale pour l'attribution des charges de cours et, depuis 2001, pour la classification salariale.

Dès la première négociation collective, le SCCUQ envisageait l'idée d'associer un système de pointage pour l'attribution de charges de cours par l'établissement d'un système d'ancienneté et d'une formule de répartition des charges de cours. La problématique du système de pointage a été mentionnée une première fois dans le bulletin syndical *SCCUQ info*, en août 1978, dans le cadre de la présentation du premier projet de convention de collective : « *Chaque Chargé de cours se voit allouer un pointage en fonction du nombre de charges qu'il a déjà données, du nombre de sessions à l'emploi de l'UQAM et des départements où il a enseigné. L'UQAM et le SCCUQ établissent ainsi la liste de rappel au travail. Les charges sont attribuées aux Chargés de cours en fonction de l'ordre de pointage et selon leurs choix et leur compétence.* » La sentence arbitrale, qui tient lieu de première convention collective, en a fixé le contenu. C'est l'essentiel de notre système de pointage à un élément près : au lieu d'une liste universitaire, c'est une liste de pointage par département qui a été implantée.

L'articulation des deux éléments, l'ancienneté et l'attribution de cours, devait aussi se faire en considérant les compétences requises et l'obligation d'avoir donné un cours. Un des premiers débats de la chronique syndicale du SCCUQ s'en suivit. La priorité d'attribution s'effectuerait-elle selon le fait d'avoir donné le cours le plus souvent ou en fonction de l'« ancienneté accumulée » représentée par le pointage? Le choix initial, et qui est demeuré, c'est la primauté de l'ancienneté pour autant qu'on détienne les compétences pour enseigner le cours. Il en résulta la création des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) et de la compétence reconnue (CR) qui s'obtient lorsque la charge de cours a été donnée. Plusieurs éléments ont changé depuis au niveau de la procédure de reconnaissance des EQE, mais le dispositif initial qui établit une distinction entre les EQE et la compétence reconnue est demeuré.

Qui a du pointage?

Le pointage est omniprésent dans plusieurs articles de la convention collective présentement en vigueur. C'est un élément central qui encadre nos conditions de travail. L'article fondamental est l'article 8 : **Liste de pointage de priorité.**

Toute personne chargée de cours engagée pour donner une charge de cours acquiert un pointage de priorité (clause 8.01). Ainsi, une personne chargée de cours en probation peut accumuler du pointage selon la clause 15.22. Toutefois, les personnes engagées en vertu de la réserve (clause 10.02) ne sont pas inscrites sur la liste de pointage (clause 10.04), mais une professeure ou un professeur à la retraite embauché en procédure interne accumule du pointage en vertu de la clause 8.01.

Maintien sur la liste de pointage

Je désire vous signaler en premier lieu, la modification intervenue dans le cadre de la dernière négociation qui concerne la personne chargée de cours inscrite sur plus d'une liste de pointage. La personne chargée de cours peut demeurer sur la liste de pointage de son département durant quatre (4) trimestres, pour celle qui a moins de douze (12) trimestres d'ancienneté, et durant huit (8) trimestres pour celle qui enseigne depuis au moins douze (12) trimestres. C'est la règle de base. Toutefois, une situation particulière permet une prolongation additionnelle si une personne chargée est inscrite sur une autre liste de pointage.

La clause 8.06 établit la manière d'obtenir du pointage cumulatif. Cette clause de la convention prévoit :

- que le pointage complet est accordé à toutes les personnes qui contractent une charge de cours après le début du trimestre mais avant le début de la quatrième (4^e) semaine de cours en vertu des clauses 10.16 (charge de cours ayant déjà fait l'objet d'un affichage) et 10.17 (groupes-cours rendu disponible après l'affichage);
- l'obtention d'un point-trimestre (clause 8.06 b) par les personnes chargées de cours à la suite de l'acceptation d'une charge de cours par écrit. Si le cours est annulé par l'Université le point est accordé également;
- des modalités particulières (clause 8.06 c) pour les personnes officielles du Syndicat;

- l'obtention de points de priorités pour les personnes chargées de cours qui se prévalent des articles 22 (Congés pour responsabilité parentale et familiale) et 23 (Congés de maladie, lésions professionnelles et santé et sécurité au travail), puisqu'une charge est réputée donnée;
- l'obtention de points de priorité pour les personnes chargées de cours qui ont une charge de cours contractée en vertu de la clause 16.01 (perfectionnement).

Voici d'autres situations où on peut obtenir du pointage :

- lors d'activités de représentation telles que la participation au Conseil d'administration, à la Commission des études, à la Sous-commission des ressources (clause 4.06);
- lors d'activités de participation pour les personnes qui agissent à titre de déléguées syndicales (clause 3.14).

Le maximum annuel de points qu'une personne chargée de cours peut accumuler pour fin d'ancienneté durant une année universitaire est de onze (11) points, soit huit (8) points/cours et trois (3) points/trimestre, et ce pour chacun des départements où elle enseigne.

Prolongation de pointage

Le lien d'emploi des personnes chargées de cours peut être prolongé dans diverses situations (voir la liste à la clause 8.08). Une des demandes les plus usuelles est la poursuite d'études à temps complet. Il est important, si vous désirez vous prévaloir de cette disposition pour un (1) an à la fois au maximum, de faire la démarche auprès du service des Ressources humaines le plus rapidement possible.

Une autre situation de prolongation est prévue lorsque le Comité d'évaluation, formé selon les dispositions de l'article 15 (Évaluation de l'enseignement), décide de demander à la personne chargée de cours certains rectificatifs à sa prestation d'enseignement (voir la clause 15.10 b i). La personne chargée de cours peut alors demander de conserver son pointage au-delà de la période prévue à la clause 8.08.

Perte de pointage

La règle générale veut que le pointage se cumule. Toutefois, il peut arriver lors de circonstances particulières que des points puissent être enlevés. Nous avons inventorié cinq situations où la perte de pointage peut avoir lieu à la suite :

- de l'insatisfaction aux exigences lors de la période de probation, sauf si une procédure de révision est engagée, et ce jusqu'au terme de celle-ci;
- d'une décision du Comité d'évaluation si une personne chargée, sous contrat au moment de la décision, ne peut plus donner le ou les cours qu'elle a contractés. Cette personne perd alors les points de priorité rattachés à la charge ou aux charges de cours concernées (clause 15.12);
- d'une démission;
- d'un congédiement par l'Université, par exemple pour fausse déclaration d'emploi (clause 9.04);
- de l'expiration de la période de prolongation de pointage.

Pointage : rémunération salariale et retraite

Depuis 2001, le pointage sert non seulement lors de l'attribution des charges de cours mais il est un des éléments considérés, avec le diplôme, aux fins de classification salariale. Cette liste est distincte de la liste de pointage de priorité, liée principalement à l'attribution de charges de cours, surtout par le fait qu'elle peut comporter tout le pointage accumulé à l'Université si on enseigne dans plusieurs lieux d'embauche. L'accumulation de pointage est ce qui permet l'avancement d'échelon et pour y avoir droit il faut avoir accumulé onze (11) points (clause 20.04).

Les points accumulés à titre de personnes déléguées syndicales (clause 3.14) et lors de la participation aux instances et aux comités institutionnels (clause 4.06) sont considérés aux fins de classification salariale pour un maximum de deux (2) points/année.

Depuis la convention de 2003-2005, le pointage est également considéré comme un des critères d'admissibilité à la prime de départ à la retraite avec le statut d'emploi et l'âge. Le pointage accumulé doit être de cent trente (130) points et plus.

En guise de conclusion

J'espère avoir réussi à exposer le plus simplement possible les dispositions de notre convention collective en ce qui concerne le pointage. Ce qu'il faut comprendre c'est que le pointage peut s'obtenir soit par nos activités d'enseignement ou par d'autres activités telles que la représentation et la participation aux instances syndicales.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

RECONNAISSANCE SYNDICALE - 30 ANS DÉJÀ!

Le SCCUQ a commémoré 25 années d'existence en 2003. L'obtention de l'accréditation syndicale, en 1978, fut le fruit d'un processus commencé quelques années plus tôt. C'est en 1976 que les chargées et chargés de cours de l'UQAM se lançaient dans ce processus de reconnaissance syndicale. Dans la foulée de ce travail, l'organisation naissante rejoignait les rangs de la FNEEQ devenant ainsi le premier syndicat de chargés de cours à adhérer à une fédération syndicale.

Nous tenterons donc, au cours de l'année qui vient, non pas de rappeler les étapes de notre histoire syndicale (nous l'avons déjà fait dans un numéro spécial du SCCUQ@, en décembre 2003), mais de revoir quelques-unes des grandes questions qui ont jalonné les 30 dernières années. Nous aborderons, souvent à l'aide d'écrits du moment, des questions comme la naissance de l'intégration, l'épineuse question du double emploi et bien d'autres. En reproduisant les documents, nous allons respecter l'orthographe utilisée au moment de la parution.

Dans ce numéro, nous revenons sur la formation du syndicat comme le racontait en 1980 la première présidente du syndicat Nadine Pirotte.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

LA SYNDICALISATION DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQAM

Le but de ce texte n'est pas de retracer historiquement le combat épique qu'ont dû mener les chargés de cours pour se voir reconnaître leur droit à la syndicalisation. J'essaierai plutôt de montrer dans quel contexte se sont déroulées les premières opérations de ce qui s'appelait alors « le regroupement des chargés de cours » et d'exposer les débats qui se sont souvent menés avec les professeurs, débats qui restent encore aujourd'hui très pertinents.

Premières discussions sur l'organisation des chargés de cours

Elles n'ont pas commencé en '76 (début de notre tentative). Déjà en 1972, le Conseil syndical du SPUQ s'était penché sur « le problème ». Le SPUQ se rendait compte du nombre sans cesse croissant de cette catégorie d'enseignants et voyait l'immense avantage que l'administration de l'UQAM pouvait en tirer au détriment de leur syndicat. Le syndicat des chargés de cours a repris et développé largement le point de vue du rôle que jouait l'engagement massif de chargés de cours dans tout le processus de rentabilisation du secteur universitaire.

Le SPUQ était réticent à la syndicalisation des chargés de cours. Intégrer ceux-ci dans son

unité de négociation nécessitait une modification de leur certificat d'accréditation. Mais les professeurs voyaient le danger d'intégrer un groupe d'enseignants dont les intérêts étaient « divergents » et dont l'engagement relevait de l'assemblée départementale. Un comité d'étude fut mis sur pied qui recommande de négocier une diminution des chargés de cours et de reporter à plus tard (quand ceux-ci seraient devenus minoritaires) la question de leur intégration au SPUQ.

Les choses en restèrent là, les chargés de cours ne firent qu'augmenter. Après une tentative ratée d'organisation en été 1975 les chargés de cours reviennent sur la carte (automne '76). Cette fois ce sont eux qui élaborent une réflexion qui débouche sur une stratégie d'abord timide puis de plus en plus audacieuse : regrouper les quelque 500 chargés de cours jusque-là très isolés et tenter de s'organiser en syndicat.

Regroupement des chargés de cours

Un premier noyau de militants se forma (chargés de cours d'histoire et de sociologie) et élabora un début d'analyse sur la condition des chargés de cours de l'UQAM. C'était une des premières fois qu'on analysait le « phénomène chargé de cours » non en termes de « conséquences désastreuses

sur la qualité de l'enseignement », mais en termes de travailleurs vivant des conditions de travail inadmissibles (ce qui ne nous empêchait pas de voir l'incidence de nos conditions de travail sur les conditions d'études des étudiants).

Une première assemblée générale permit d'élargir le premier noyau et forma un comité plus représentatif de l'ensemble. L' « Assemblée » donna pour mandat au nouveau comité d'étudier la forme d'organisation la plus efficace pour faire valoir nos droits.

Syndicat autonome ou intégré au SPUQ

Ce fut la première discussion. Au-delà d'une certaine méfiance à l'égard du SPUQ, au-delà d'une certaine animosité envers les professeurs dont l'attitude se situait à la limite du paternalisme et du « petit boss », le comité des chargés de cours reconnut que le SPUQ n'avait jamais dans le passé manifesté d'intentions d'intégrer les chargés de cours dans son syndicat. Il n'était pas question pour nous d'attendre la « bonne volonté » d'un tiers pour s'organiser. La meilleure forme d'organisation était donc le syndicat « autonome ».

Un autre point qui venait renforcer notre position était l'expérience des Cégep où même si professeurs et chargés de cours font partie du même syndicat, les conditions de ces derniers ne sont pas prises en considération.

Ce choix quasi unanime n'était pas considéré comme définitif. Une future fusion des deux groupes demeurerait envisageable. En clair, c'est d'une part une raison technique, l'accréditation du SPUQ qui exclue nommément les chargés de cours (le SPUQ devait donc dans les délais prévus par le Code du travail demander une modification de son accréditation) et une raison historique tenant de la pratique concrète des chargés de cours dans leurs départements (droit de gérance de l'assemblée départementale sur l'engagement et le réengagement des chargés de cours, attitudes souvent méprisantes de certains professeurs, désintéressement de la condition objective des chargés de cours) qui expliquent la volonté « autonomiste » des chargés de cours.

On ne considérait pas qu'il y avait entre les deux groupes des intérêts antagoniques qui excluaient structurellement une éventuelle intégration. Mais nous envisageons cette fusion dans un contexte où les chargés de cours auraient gagné des acquis importants dans une future

négociation avec l'UQAM et dans un contexte où les positions syndicales du SPUQ permettraient une discussion « d'égal à égal ».

Rapports et coordination avec le SPUQ

Les chargés de cours ont tenu, dès le début de leur organisation, à établir des liens étroits avec les professeurs au sujet de la forme de leur syndicat et des revendications qu'ils mettaient de l'avant (plate-forme minimale).

Le SPUQ avait suggéré une forme de syndicat à deux sections (proposition Louis Gill). Mais cette forme de syndicat ne donnait pas de garanties claires quant à l'indépendance des chargés de cours qui risquaient de demeurer inféodés au SPUQ (surtout en ce qui concerne la négociation et les moyens d'action). L'assemblée générale du SPUQ appuya cependant la syndicalisation des chargés de cours dans la forme qu'on avait choisie.

Le fait d'appartenir à la même centrale syndicale (nous avions choisi la C.S.N. entre autres raisons pour favoriser le lien entre SPUQ et chargés de cours), de se battre contre la même administration, de reconnaître la nécessité de coordonner nos luttes et nos revendications semblait assurer un minimum « d'harmonie » entre les deux groupes.

Dans les faits, les choses ne se sont pas passées aussi simplement. De nombreuses réunions eurent lieu entre les deux groupes. Deux questions surtout posaient problème.

1. La revendication des professeurs concernant la diminution du nombre de chargés de cours n'entraîne-t-elle pas en contradiction avec notre syndicalisation?
2. La syndicalisation n'allait-elle pas institutionnaliser la catégorie de chargé de cours et par là donner un prétexte de plus à l'administration pour refuser d'ouvrir des postes réguliers?

Diminution et institutionnalisation des chargés de cours

Pour ce qui est de la première question, notre point de vue était clair. On peut dire qu'à la limite les chargés de cours étaient d'accord avec la disparition complète de cette catégorie d'enseignants exploités à tout point de vue. Nous étions d'accord également avec son corollaire immédiat : le remplacement des postes de chargés de cours

par des postes de professeurs réguliers cependant, et c'est là qu'on rejoint la 2^e question, il aurait été naïf de penser que la diminution massive des chargés de cours était possible dans le contexte général de crise économique qui, à l'Université du Québec, prenait la forme de la Réforme Després. Les chargés de cours étaient rentables non seulement économiquement (l'économie qu'ils représentent par rapport à l'engagement des professeurs permanents), mais aussi politiquement (en tant que travailleurs non organisés, avec tout ce que ça implique, y compris la division avec les professeurs syndiqués).

Il nous semblait évident que l'institutionnalisation était déjà faite par l'administration et que notre syndicalisation pouvait au contraire freiner (dans une certaine mesure) ce processus. Il nous semblait aussi primordial, et c'était l'aspect principal de notre lutte, d'assurer tout de suite aux chargés de cours des conditions de travail décentes (salaire, bénéfices marginaux, engagement non arbitraire), que cette lutte devait se faire immédiatement et que seul un syndicat permettait de revendiquer nos droits.

Nous envisageons également à plus long terme une lutte commune professeurs-chargés de cours visant à forcer l'administration de l'UQAM à engager plus de professeurs réguliers et à donner priorité d'engagement aux chargés de cours (en fixant conjointement les modalités de passage d'une catégorie à l'autre).

Les deux catégories de chargés de cours

J'ai touché jusqu'ici les problèmes concernant nos rapports avec le SPUQ. J'aborderais maintenant la question de la mobilisation de l'ensemble des chargés de cours. Une fois le syndicat fondé nous entreprenions l'étape de la « campagne de signature de carte ». Il existait deux catégories de chargé de cours : ceux qui vivaient de leurs charges de cours et ceux pour qui la charge de cours représentait un revenu d'appoint. (Leur activité principale étant soit une carrière professionnelle ou artistique (voire sportive) ou de l'enseignement hors de l'université). Les seuls qui se soient engagés concrètement dans la campagne de signature de carte furent bien sûr les premiers.

L'unité de négociation

Nous avons choisi d'inclure dans l'unité d'accréditation tous les chargés de cours, qu'ils soient de l'éducation aux adultes ou régulière, qu'ils soient

chargés de cours « structurels » ou chargés de cours « en appoint ». Sur cette dernière question les débats furent très restreints et la question de fond ne fût pas vraiment abordée. Quoi qu'il en soit, d'une part il était difficile légalement de revendiquer une accréditation pour une seule des deux catégories de chargés de cours et d'autre part les chargés de cours « en appoint » s'ils n'étaient pas concernés par la question salariale l'étaient en ce qui concerne les conditions d'embauche et certaines conditions de travail.

Si ces chargés de cours furent plus difficilement « mobilisables », on peut dire qu'en gros ils étaient d'accord avec nos revendications et acceptaient de signer leur carte. Il faut faire exception toutefois de deux départements-problèmes : administration et sciences de l'éducation. Parmi ces chargés de cours, certains avaient reçu des menaces « voilées » de leur directeur de département, certains se désintéressaient complètement de l'affaire ayant fondamentalement des attitudes antisyndicales de par leur pratique professionnelle (agent de personnel, directeur d'école, négociateur patronal...) d'autres enfin voyaient dans la syndicalisation une menace à leurs privilèges personnels (réussir à négocier des contrats individuels beaucoup plus avantageux que l'ensemble des chargés de cours). Il ne faut pas s'étonner que dans ces départements on signait au « compte-goutte ».

Campagne de signature pendant la grève du SPUQ

Nous n'avons pas profité, comme l'ont dit certains esprits malveillants, de leur grève, pour nous organiser. En fait, et fort heureusement, l'organisation avait commencé avant. Nous avions pu nous procurer certaines listes de chargés de cours et contacter des militants avant que la grève ne se déclenche. Bien sûr, la grève laissait aux militants du temps de disponible mais l'université étant fermée il était difficile de rejoindre les chargés de cours, d'autant plus que nos listes étaient incomplètes. À force de coups de téléphone, de visites à domicile ou « au bureau » de lettres aux chargés de cours qui habitaient hors de Montréal nous avons réussi à faire signer assez de chargés de cours pour nous assurer une confortable majorité.

La grève avait cependant l'avantage de nous donner assez de publicité de la part des mass-médias. L'UQAM était sur la carte, les journalistes surveillaient le nouveau groupe qui s'organisait. L'envers de la médaille c'était les tenta-

tives des journalistes d'essayer de montrer la division entre les deux groupes et à les mettre en contradiction, c'était également pour les chargés de cours la nécessité constante de contrer une certaine attitude des professeurs (pas toujours cautionnés par le SPUQ) à présenter les chargés de cours comme principaux responsables de la détérioration de la qualité de l'enseignement. Cette propagande, et aussi celle qui nous présentait comme une « gang de gauchistes », ne nous facilitaient pas la tâche auprès de nos membres et auprès de notre fédération à la CSN : la FNEQ. Ces éléments peuvent sembler secondaires, mais ils ont leur importance quand on sait la difficulté qu'ont les travailleurs à s'organiser surtout quand il s'agit comme pour nous d'une percée dans un secteur. Il ne faudrait pas conclure que nous n'avons eu que « blocages » de la part des professeurs. Certains nous ont depuis le début manifesté un appui plus que « moral » et ont fait un travail de conscientisation au sein de leur syndicat, ce qui n'était pas toujours facile.

La grève du SPUQ fût plus longue, l'administration plus dure qu'ils ne l'avaient imaginé. Les professeurs eurent à faire face à des problèmes internes. Ce contexte explique en partie des attitudes regrettables.

Il faut reconnaître l'appui du Conseil central de Montréal et celui du service d'organisation de la CSN, ce dernier ayant toujours défendu l'organisation des chargés de cours à une époque où la FNEQ était « hésitante » probablement à cause de son « inexpérience dans l'organisation autonome des chargés de cours » sûrement à cause des problèmes qu'elle craignait avec le corps professoral de l'UQAM (le problème de « l'institutionnalisation », celui des futures conventions collectives à « harmoniser » sans empiéter sur les acquis des professeurs comme l'engagement des chargés de cours, par exemple).

Du dépôt à l'accréditation

« Se faire accréditer » est vraiment la première lutte que les chargés de cours ont eu à mener. Lutte difficile par les problèmes déjà mentionnés, lutte rendue plus difficile encore par les « tracasseries » de l'UQAM.

Nous nous attendions évidemment à une réaction dure de l'administration qui d'ailleurs n'était pas isolée, la syndicalisation des chargés de cours représentant une menace pour l'ensemble des administrations universitaires (FAPUQ).

Leurs craintes étaient d'ailleurs justifiées. Nous l'avons vu par la suite, avec l'organisation des chargés de cours de l'Université de Montréal et de Concordia.

En contestant notre requête en accréditation, l'UQAM nous obligeait à entrer dans le long dédale juridique allant du refus de l'accréditation par le commissaire-enquêteur à l'appel du syndicat au ministre du Travail pour être finalement accrédité un an et demi après le dépôt. Se faire accréditer ça prend un rapport de force, rapport de force implique mobilisation et une mobilisation quand on attend depuis un an qu'un juge rende sa décision, c'est une tâche ingrate et difficile. Nous avons réussi tant bien que mal à garder le syndicat en vie et c'est à la surprise de tous (y compris la nôtre) que nous avons appris que la décision du juge était positive. C'était une première victoire, la seconde fût de réussir malgré la démobilisation générale de « nos troupes » à préparer un « projet de convention collective » et à assurer une relève « enthousiaste » qui reprit le flambeau en vue de notre première négociation.

NADINE PIROTTE

Avril 80 - SCCUQ-Info

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Vous avez reçu votre nouvelle convention collective. Chacune des unités d'embauche vous a remis une copie de la convention dans votre casier. Si vous n'enseignez pas ce trimestre, vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat de votre unité.

L'illustration qui orne la page frontispice demeure la même que pour la convention antérieure à l'exception de la bande rouge qui est maintenant verte et la spirale qui a changé de couleur. Donc un document à conserver et à consulter pour les trois prochaines années!

EN BREF

RÉCIPIENDAIRES DE LA BOURSE DE PERFECTIONNEMENT LONG POUR L'ANNÉE 2006-2007

6 charges de cours

Anne Barth
Département de communication sociale et publique

Jean-François Berthiaume
École de travail social

Pierre Chaussé
Département des sciences économiques

Danielle Doucet
Département d'histoire de l'art

Denis Farley
École des arts visuels et médiatiques

Johanne Greene-Rouzier
Département d'organisation et ressources humaines

Olga Hazan
Département d'histoire de l'art

Marcel-Bertrand Paradis
Département des sciences juridiques

3 charges de cours

Geneviève Choquette
Département de philosophie

Suzanne Walsh
Département de sociologie

PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

Le quotidien *La Presse* nommait, le 27 août dernier, Bernard Duhaime personnalité de la semaine. Le quotidien soulignait son leadership dans la création et le rayonnement de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU). Une chargée de cours, **Me Carol Hilling**, collabore étroitement depuis 2005 avec Bernard Duhaime aux travaux de la clinique et enseigne le cours clinique en droit international des droits de la personne à l'UQAM.



ENTENTE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les employées et employés de soutien de l'U de M (SCFP) ont entériné à une forte majorité le renouvellement de leur convention de travail. La venue du nouveau recteur, Luc Vinet, y est-elle pour quelque chose? Rappelons la très dure grève qui a duré plusieurs mois en 2003, sous le règne du recteur Lacroix. Depuis son arrivée, monsieur Vinet a modifié la composition du service des ressources humaines. Il reste toutefois à finaliser l'épineuse question du règlement sur l'équité salariale, prévue pour juin 2007 par le recteur.



VERTIGO

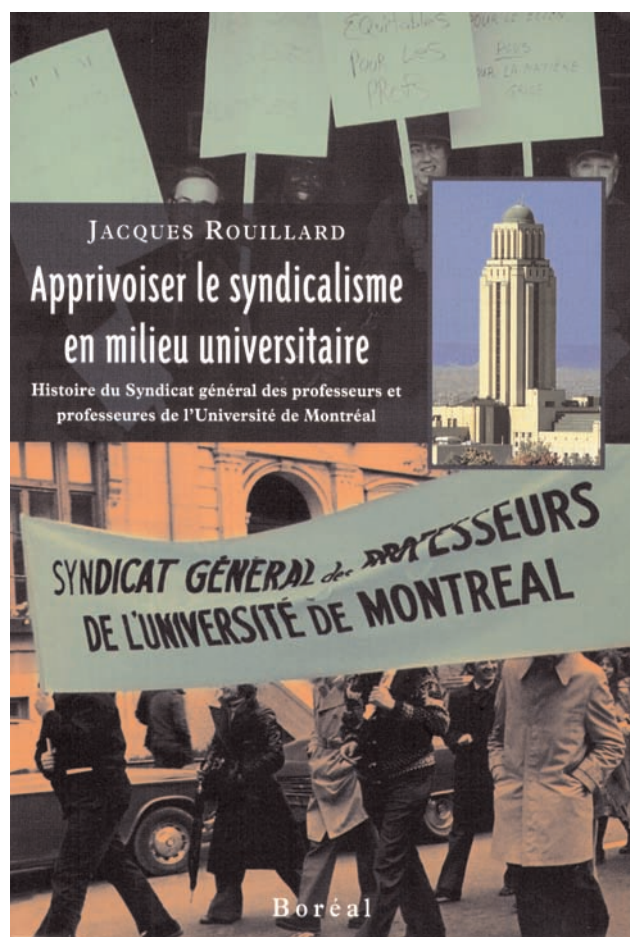
Éric Duchemin, fondateur de la revue *VertigO* en avril 2000, voit son travail récompensé au niveau international. En effet, cette revue électronique francophone en sciences de l'environnement vient d'obtenir le soutien du Centre de recherche et de développement international du Canada et de la Commission canadienne de l'UNESCO. *VertigO* s'est imposée comme la première revue électronique francophone en importance dans le domaine avec un lectorat venant des Amériques et d'Europe, mais aussi d'Afrique et d'Asie. Elle a pour mandat de promouvoir et de diffuser gratuitement, au sein de la francophonie, des recherches et des analyses scientifiques sur les problèmes environnementaux contemporains.

HISTOIRE DU SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'automne dernier, les professeures et professeurs de l'U de M faisaient des grèves rotatives pour faire débloquent l'aspect salarial de leur convention collective. C'était une première pour cette organisation d'enseignantes et enseignants.

Au printemps, Jacques Rouillard publiait, pour le compte du Syndicat, une étude sur son histoire. La lecture de ce livre nous fait revivre les premières années du Syndicat dans les années 1930, les principaux conflits avec l'employeur ainsi que l'évolution des principales conditions d'enseignement.

L'auteur aborde des questions d'intérêt comme la perception de son statut par les membres du corps professoral, ses difficiles relations avec les regroupements syndicaux, comme la FQPPU, la négociation collective et de façon laconique, ses rapports avec les chargées, chargés de cours et leur organisation.



RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS COLLECTIVES À L'UQAM

Cette année, le SEUQAM et le SPUQ s'engagent avec l'université dans le processus de renouvellement de leurs conventions collectives réciproques. Le syndicat des tutrices et tuteurs de la Téluc a déjà entamé ses négociations. Pour notre part, notre convention, signée le printemps dernier, durera jusqu'en décembre 2008.



DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS AU 74^e CONGRÈS DE L'ACFAS

Cette année encore, plusieurs de nos collègues ont présenté des conférences au congrès de l'ACFAS en mai dernier. Voici une liste des chargées et chargés de cours qui ont participé au congrès tenu à l'Université McGill, sous le thème « Le savoir, trame de la modernité ».

Karima Aoudia, Département de communication sociale et publique;

Sébastien Barthe, Département de science politique;

Pierre Bérubé, Département de communication sociale et publique.

Maude Bonenfant, École des médias;

Stéphane Fauteux, École des médias;

Zied Haj Hamida, Département de kinanthropologie.



PRIX POUR LES MEILLEURES PLAIDOIRIES

Lors de la finale internationale du Concours de plaidoirie Charles-Rousseau, tenue à Tunis du 30 avril au 6 mai 2006, quatre étudiantes et étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM ont remporté la finale. Ces étudiants avaient été entraînés par **Me Geneviève Dufour** et **Me François Roch**, chargés de cours à l'UQAM.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

<p>Comité exécutif</p> <p>Guy Dufresne, président</p> <p>Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective</p> <p>Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires</p> <p>Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales</p> <p>Bernard Dansereau, vice-président à l'information</p> <p>Hélène Belley, secrétaire générale</p> <p>Marie Bouvier, trésorière</p>	<p>6644#</p> <p>2794#</p> <p>6741#</p> <p>3180#</p> <p>2793#</p> <p>6876#</p> <p>3050#</p>
<p>Comité des agentes et agents de relations de travail</p> <p>Marie-Claude Audet</p> <p>Yvette Podkhlebnik</p> <p>Jean-François Tremblay</p>	<p>2789#</p> <p>4886#</p> <p>3536#</p>
<p>Comité mobilisation-intégration</p> <p>Zakaria EL-Mrabet</p> <p>Christiane Malet</p> <p>Louise Samson</p>	<p>5609#</p> <p>8272#</p> <p>2791#</p>
<p>Secrétariat</p> <p>Violaine Gasse</p> <p>Diane Guilbault</p>	<p>3720#</p> <p>3495#</p>

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :